Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203079-20251215-2025_12_01-DE

Délibération n°2025-12-01

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
10/12/2025
Date d'affichage :
10/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le 15 décembre à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Christine GAILLARD, Carine GLAIS, Magalie GUIMARD, Mickaël HERRMANN, Florence HERVE, Hervé LANOE, Isabelle LE BAUD, Joël LE BORGNE, Bertrand LECOLLINET, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Samuel ROUSVOAL

Absents excusés : Philippe DARCEL (donne procuration à Mickaël HERRMANN), Rachel LE BORGNE (donne procuration à Christine GAILLARD) et Benoit COUTELAN

Secrétaire de séance : Servane DUCHESNE

OBJET : DECISION MODIFICATIVE n°3

Il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de valider l'acquisition de matériel informatique pour la mairie et le changement d'article comptable pour l'opération de remplacement des menuiseries du cabinet médical et infirmier.

De plus, la commune a confié une mission au centre de gestion pour une étude ergonomique de l'agence postale avant de lancer les travaux réparatoires de la mairie. Cette étude n'était pas prévue au BP 2025.

La section d'investissement s'équilibre de la manière suivante :

Article	Opération - libellé	Montant
21318 - 508	Autres bâtiments publics (remplacement des menuiseries)	- 20 000 €
2313 - 508	Constructions (remplacement des menuiseries)	+ 20 000 €
21838 - 449	Informatique (mairie)	+ 5 000 €
21838 - 413	Informatique (vidéoprojecteur Trait d'Union)	+ 2 500 €
2031 - 449	Frais d'études (ergonome agence postale)	+ 1 850 €
2313 - 519	Constructions (travaux école)	- 9 350 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**0 €**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la conseillère municipale déléguée et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative n°3 telle qu'indiquée ci-dessus.
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Servane DUCHESNE